



FICHE DE TRANSMISSION  
PAR TÉLÉCOPIEUR

Date : 10 décembre 2015

Nombre de pages incluant la présente : 3

*Si vous ne recevez pas le nombre exact de pages indiquées, veuillez communiquer avec la personne responsable de l'envoi de cette télécopie, au numéro indiqué ci-dessous.*

**À :** **MADAME DANIELLE MAY-CUCONATO**  
Secrétaire général  
Conseil de la radiodiffusion et  
des télécommunications canadiennes

Numéro télécopieur : 819-994-0218

De : Chantal Charbonneau  
Secrétaire de l'état-major  
Police Saint-Jérôme

Numéro de téléphone : 450-432-5299, poste 2231

Numéro de télécopieur : 450-432-2057

Intervention : Demande de la Partie1 #2015-1326-8

Veuillez assurer la confidentialité de ce document

500, rue Filion  
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 1H9



Transmis par télécopieur

Le 10 décembre 2015

**MADAME DANIELLE MAY-CUCONATO**

Secrétaire général  
Conseil de la radiodiffusion et  
des télécommunications canadiennes  
Ottawa (Ontario) K1A 0N2

Objet : Intervention : Demande de la Partie1 #2015-1326-8

---

Madame,

Par la présente, le service de police de la Ville de Saint-Jérôme réitère son appui à la chaîne de télévision *Avis de Recherche (ADR)*, tel que nous l'avons fait dans une lettre adressée au CRTC en 2013 et dont nous vous joignons copie avec la présente.

Veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.

Danny W. Paterson  
Directeur

Pièce jointe

/och

Copie conforme : M. Vincent Geracitano  
Président  
Avis de Recherche TV

**Service de police Ville Saint-Jérôme**  
**Direction**  
500, rue Filion  
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 1H9  
Respect - Engagement - Intégrité



Le 6 février 2013

Monsieur John Traversy  
Secrétaire générale du CRTC  
CRTC  
Ottawa (Ontario) K1A 0N2

OBJET : AVIS DE CONSULTATION CRTC-2013-19  
Numéro de la demande ADR : 2012-1051-7  
Numéro de la demande APB : 2012-0689-7

Monsieur,

Par la présente, le Service de police de la Ville de Saint-Jérôme tient à donner son appui à la chaîne de télévision spécialisée *Avis de Recherche* relativement aux démarches effectuées auprès du CRTC, afin de maintenir la distribution de ses services.

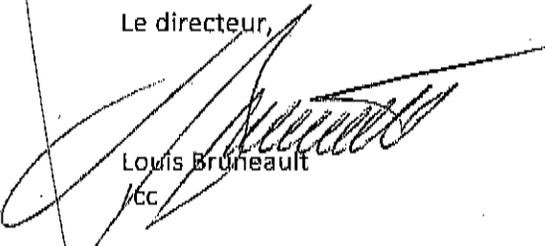
En effet, la programmation d'*Avis de recherche.TV* nous apparaît être un outil de communication important et d'intérêt public pour la diffusion d'émissions destinées aux organismes policiers. De plus, cette collaboration unique nous a permis de résoudre certains crimes pour lesquels nous ne possédions que peu d'informations.

Nous ne pouvons négliger l'apport particulier de cette chaîne de télévision à l'effort en prévention que la diffusion de capsules nous permet d'effectuer.

Nous demandons donc au CRTC d'accorder à *AVIS DE RECHERCHE.TV* la reconnaissance du statut de chaîne d'intérêt national pour ces services spécialisés.

Veuillez agréer, monsieur, nos salutations distinguées.

Le directeur,



Louis Bruneault  
/cc

C.C. : Monsieur Vincent Géracitano, président et fondateur, Avis de recherche